

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 8 avril 2013, à 20 heures, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. François Brisson, M. Rhéal Grenier, M. Louis Robert, M. Larbi Benkaddour, M. Yvan Pinsonneault et Mme Manon Mercure.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Assemblée de mars 2013**

1

- 1.1 → Procès-verbal du 11 mars 2013 à 20 h 00

**Assemblée de 8 avril 2013**

2

- 2.1 → Liste des comptes à payer  
2.2 Autorisation de paiement – Jeansonne avocats inc.

**Période de questions**

3

**Administration générale**

3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 Défense d'un membre du conseil  
3.1.2 Tournoi de golf 2013  
3.1.3 Inscription REMME (Réseau des élues municipales de la Montérégie Est)  
3.1.4 Appui à la MRC de Rouville pour un lien cyclable récréatif et régional dans l'emprise ferroviaire  
3.1.5 Demande de commandites de divers organismes

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 → Adoption d'un règlement de délégation de pouvoirs  
3.2.2 → Prêt de la salle municipale à la Caisse populaire de l'Ange-Gardien  
3.2.3 → Prêt d'un terrain, CPE Bambin Club  
3.2.4 Dépôt des états financiers 2012  
3.2.5 Adoption de la nouvelle version du plan de classification et du calendrier de conservation

4

**Sécurité publique**

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

- 4.2.1 → Rapport d'événements  
4.2.2 Projet d'entente intermunicipale concernant la prévention incendie

5 **Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 → Balayage des rues

**Hygiène du milieu**

- 6 6.1 Adoption du règlement d'emprunt relatif aux travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu
- 6.2 Demande du C.P.E. Bambin Club pour matières recyclables
- 6.3 Appui à l'OBV Yamaska – États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska
- 6.4 → Achat d'un surpresseur et remplacement de la ligne de vie – station d'épuration
- 6.5 Stratégie d'économie d'eau potable

7 **Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1.1 → Projet de l'inversion du flux de l'oléoduc Pipe-lines Montréal (PLM)
  - 7.1.2 Avis de motion – règlement d'entente avec les promoteurs
  - 7.1.3 Avis de motion – modification au plan de zonage afin de corriger les limites erronées du périmètre urbain

8 **Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Demande à l'école Jean XXIII - utilisation du gymnase pour camp de jour
  - 8.1.2 Demande de paiement de vacances 2012 d'un employé
  - 8.1.3 → Festival du porc d'Ange-Gardien
- 8.2 Infrastructures

9 **Divers & affaires nouvelles**

- 9.1 → Cession de terrain, lot 3 518 041 à Verger Barber inc.

**Période de questions**

**Points d'information**

**Correspondance**

- Co-1 → Municipalité de St-Paul-d'Abbotsford – Prévention incendie
- Co-2 Firmes de génie-conseil - Commissaire au Lobbyisme du Québec
- Co-3 Lettre de M. Bruno Deblois suite à un constat d'infraction
- Co-4 MRC - Révision évaluation foncière mat. 4925-24-3068
- Co-5 Transporteurs en Vrac de Rouville – Mémoire de l'Association nationale des Camionneurs Artisans Inc.
- Co-6 Conseil en immobilisation et management inc. – Offre de service
- Co-7 Moisson Rive-Sud – 17<sup>e</sup> tournoi de golf
- Co-8 Association québécoise d'urbanisme – Journée de formation
- Co-9 Ministère des Ressources naturelles – Indexation des tarifs du Registre foncier
- Co-10
- Co-11 Ville de Granby – Projet de règlement PP03-2013 plan d'urbanisme  
Ville de Granby – Projet de règlement PP07-2013 plan d'urbanisme

**Période d'échange**

**Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 04-094-13**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2013 À 20 H 00**

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-095-13**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 55 318.83 \$
- Fournisseurs : 187 757.19 \$
- Déboursés directs : 7 697.12 \$
- Salaires : 29 282.13 \$

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-096-13**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCATS INC.**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 28 février 2013, au montant de 3 443.87 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 04-097-13**  
**DÉFENSE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien doit présentement assumer la défense d'un membre du Conseil;

Considérant les coûts substantiels défrayés à ce jour à cet égard;

Considérant que le Conseil considère que, par souci de bonne administration, il devrait connaître les dépenses qui sont susceptibles d'être engagées pour ladite défense;

En conséquence, il est proposé par Mme Odette Ménard, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu de demander à Jeansonne avocats inc. une estimation des coûts relativement à la présente défense d'un membre du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-098-13**  
**LIMITATION DES FRAIS DE DÉFENSE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien est préoccupé par l'ampleur des frais que la Municipalité doit présentement assumer pour la défense d'un membre du Conseil;

Considérant que, pour pourvoir aux paiements des frais relatifs à ladite défense, le Conseil de la Municipalité y a consenti des crédits de l'ordre de 50 000 \$, lors de l'adoption de ses prévisions budgétaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Odette Ménard, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien établisse à 50 000 \$ les frais maximaux qu'elle assumera au total pour la présente défense d'un membre du Conseil.

M. Rhéal Grenier demande le vote :

Ont voté pour :       M. Larbi Benkaddour  
                              M. François Brisson  
                              Mme Odette Ménard  
                              Mme Manon Mercure  
                              M. Louis Robert

Ont voté contre :     M. Rhéal Grenier  
                              M. Yvan Pinsonneault

Adopté à majorité.

**RÉSOLUTION 04-099-13  
TOURNOI DE GOLF 2013**

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'autoriser les dépenses relatives à la participation de deux membres du Conseil aux tournois de golf des Municipalités de Farnham et de Saint-Césaire, du Camping Mon repos ainsi qu'un quatrième tournoi à être déterminé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-100-13  
INSCRIPTION REMME (RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST)**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser Mmes Odette Ménard et Manon Mercure à assister au colloque du REMME (Réseau des élues municipales de la Montérégie Est) à Sorel-Tracy les 11 et 12 avril 2013 ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-101-13  
APPUI À LA MRC DE ROUVILLE POUR UN LIEN CYCLABLE DANS L'EMPRISE FERROVIAIRE**

Considérant que la MRC de Rouville, par l'adoption de la résolution numéro 12-11-8852 lors de la séance du 7 novembre 2012, a déclaré son intérêt pour l'exploitation d'un lien cyclable récréatif et régional dans l'emprise ferroviaire de la compagnie Montréal, Maine & Atlantic Railway advenant la cession de cette emprise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que cette emprise ferroviaire traverse, sur le territoire de la MRC de Rouville, celui des Municipalités de Ange-Gardien et de Saint-Paul-d'Abbotsford;

Considérant que l'aménagement d'une piste cyclable dans cette emprise ferroviaire desservirait non seulement les résidents de Ange-Gardien, mais assurerait un lien avec les pistes La Montérégiade et La Route des Champs, offrant ainsi un potentiel élevé de développement du réseau cyclable régional;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la MRC de Rouville dans ses démarches visant l'exploitation d'un lien cyclable récréatif et régional dans l'emprise ferroviaire de la compagnie Montréal, Maine & Atlantic Railway advenant la cession de cette emprise au ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-102-13**  
**DEMANDE DE COMMANDITES**

Considérant les demandes de commandites déposées au Conseil, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu de verser un montant de 50 \$ à L'APSAM (L'Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie) en lieu et place d'une participation au Casino organisé par la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-103-13**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 747-13 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec, article 961.1, le Conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le règlement numéro 747-13 décrétant une délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal à la direction générale.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-104-13**  
**PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE À LA CAISSE POPULAIRE DE ANGE-GARDIEN**

Considérant la demande de la Caisse Populaire de l'Ange-Gardien à l'effet d'utiliser gratuitement la salle municipale lors de leur assemblée générale annuelle en raison des divers dons et commandites qu'elle a octroyés, au cours des dernières années, à plusieurs organismes de la Municipalité;

Considérant que le Conseil considère qu'acquiescer à cette demande créerait un précédent à l'égard de d'autres entreprises oeuvrant sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, utilisant la salle municipale ou susceptible de l'utiliser;

Il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu de refuser la demande de la Caisse Populaire de l'Ange-Gardien à l'effet d'utiliser gratuitement la salle municipale lors de leur assemblée générale annuelle.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-105-13**  
**PRÊT D'UN TERRAIN AU CPE BAMBIN CLUB**

Considérant la demande du CPE Bambin Club, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser le CPE Bambin Club à utiliser le terrain de soccer situé sur la rue Saint-Jean le mercredi 30 mai prochain pour leurs activités organisées dans le cadre de la semaine des services de garde;

Il est également résolu que la Municipalité autorise la fermeture d'une partie de la rue Saint-Jean dans le cadre de ces activités.

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport financier de la Municipalité de Ange-Gardien, ainsi que le rapport du vérificateur, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-106-13**  
**CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

### **RÉSOLUTION 04-107-13**

#### **PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu de remettre le sujet « Projet d'entente intermunicipale concernant la prévention incendie » à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 04-108-13**

#### **BALAYAGE DES RUES**

Considérant les soumissions reçues pour le balayage des rues, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire, soit à Balayage Rive-Sud pour un tarif horaire de 94.28 \$ et une estimation, pour l'année 2013, à 8 296.64 \$, qui comprend les parcours 1 et 3 (périmètre urbain) effectués au printemps et à la fin de l'été, le parcours 4 (route 235, rue Principale et St-Georges) effectué au début juillet, et le parcours 2 (rue St-Georges) effectué 9 fois supplémentaires durant la saison.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 04-109-13**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 748-13 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 444 951.83 \$ À CETTE FIN**

Mme la maire, Odette Ménard, procède à la lecture du règlement décrétant les travaux d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu et autorisant un emprunt de 1 444 951.83 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'adopter le règlement numéro 748-13 décrétant les travaux d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu et autorisant un emprunt de 1 444 951.83 \$ à cette fin.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 04-110-13**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUBVENTIONNÉS À 50 % PAR LE GOUVERNEMENT**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite réaliser des travaux d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu, lesquels sont estimés à 1 444 951.83 \$;

Considérant que la Municipalité a choisi d'appliquer une subvention de 724 259 \$, qui lui est accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, en réduction de l'emprunt autorisé par le règlement 748-13;

Considérant l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009 modifié par l'article 23 du chapitre 21 des lois de 2012, qui permet aux municipalités souhaitant emprunter pour des dépenses relatives aux infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie, de le faire en ne requérant que l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire si les conditions suivantes sont remplies :

- Le règlement sert à financer uniquement des dépenses en matière d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie, incluant les frais incidents;
- Au moins 50 % des dépenses prévues dans le règlement doivent être subventionnées par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes;
- La subvention doit profiter à tous les contribuables concernés par le règlement d'emprunt, et ce, dans les mêmes proportions que la taxation, que la subvention soit versée comptant ou sur plusieurs années;

Considérant que tous les contribuables concernés par le règlement d'emprunt numéro 748-13 ont été invités à une rencontre d'information le 20 mars 2013 et qu'au-delà des 2/3 étaient présents et se sont prononcés en faveur du projet;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien se prévale des dispositions de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009 modifié par l'article 23 du chapitre 21 des lois de 2012 et demande donc au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, d'approuver le règlement d'emprunt numéro 748-13 afin que la Municipalité puisse procéder aux travaux réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 avant le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-111-13**

**RÉALISATION DE TRAVAUX AU MOYEN DE L'AIDE FINANCIÈRE À OBTENIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2010-2013**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DU C.P.E. BAMBIN CLUB POUR MATIÈRES RECYCLABLES**

Considérant la demande du CPE Bambin Club adressée à la Municipalité, il est proposé par M. Larbi Benkaddour et appuyé par M. François Brisson d'accorder l'aide financière demandée

par le CPE Bambin Club afin qu'il puisse acquérir un conteneur de type 4 verges cubes, au prix approximatif de 1 500.00 \$, pour la disposition des matières recyclables.

Mme Manon Mercure demande le vote.

Ont voté pour : M. Larbi Benkaddour  
M. François Brisson

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier  
Mme Manon Mercure  
M. Yvan Pinsonneault  
M. Louis Robert

Proposition rejetée.

#### **RÉSOLUTION 04-112-13**

#### **APPUI À L'OBV YAMASKA – ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

Considérant que l'OBV Yamaska organise les *États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska* ayant comme objectif de redonner vie à cette rivière et à son territoire, dans l'intérêt des communautés actuelles et futures en améliorant les comportements et les habitudes de gestion;

Considérant que pour supporter cette démarche, l'OBV Yamaska lance également une campagne d'appui populaire, visant à recueillir 30 000 signatures pouvant être apposées via [urgenceyamaska.net](http://urgenceyamaska.net) ou dans les bureaux municipaux des 90 municipalités du bassin versant;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie l'OBV Yamaska à l'égard de ses *États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska*.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 04-113-13**

#### **ACHAT D'UN SURPRESSEUR ET REMPLACEMENT DE LA LIGNE DE VIE – STATION D'ÉPURATION**

Considérant les recommandations de M. Martin Deshaies, technicien aux services techniques, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser le remplacement, aux installations d'assainissement des eaux usées, d'un surpresseur au montant de 9 310.00 \$ plus taxes et d'une ligne de vie au montant approximatif de 3 625.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Remis à la prochaine séance.

### **RÉSOLUTION 04-114-13**

#### **PROJET DE L'INVERSION DU FLUX DE L'OLÉODUC PIPE-LINES MONTRÉAL**

Considérant que l'oléoduc Pipe-Lines Montréal (PLM) qui traverse le territoire de la Municipalité pour transporter du pétrole brut provenant de Portland (Maine) vers Montréal a été construit dans les années 50;

Considérant que selon l'opinion de certains experts, la vie utile d'un oléoduc est d'environ 50 ans;

Considérant que le fait d'inverser le flux avec un pétrole plus corrosif pourrait avoir comme effet de provoquer des fuites qui causeraient un tort considérable à l'environnement;

Considérant que plusieurs municipalités traversées par l'oléoduc ont déjà demandé au Gouvernement du Québec d'intervenir dans ce dossier;

Considérant que les membres du conseil souhaitent exprimer leurs craintes sur le projet de Pipe-Lines Montréal (PLM);

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de manifester au Gouvernement du Québec les craintes de la Municipalité concernant la possibilité d'inverser le flux de l'oléoduc Pipe-Lines Montréal (PLM) et de demander au Gouvernement du Québec de faire les suivis nécessaires afin que toutes les mesures qui seront entreprises soient faites en respect des normes environnementales en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'ENTENTE AVEC LES PROMOTEURS**

Avis de motion est donné par Mme Manon Mercure que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement relatif aux ententes avec les promoteurs.

#### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE**

Avis de motion est donné par M. Yvan Pinsonneault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 615-05 afin de corriger certaines limites erronées du périmètre urbain du plan de zonage.

**RÉSOLUTION 04-115-13**  
**COURS D'EAU DU VILLAGE**

Considérant qu'en 1996 et en 2011, une inspection à la caméra de la canalisation du cours d'eau du Village a été réalisée et que, suite à l'inspection de 1996, un projet de canalisation a été réalisé par BMI experts-conseil inc.;

Considérant que les comparaisons des enregistrements de 1996 et 2011 laissent croire à un avancement important dans la durée de vie utile de la canalisation dudit cours d'eau;

Considérant que la responsabilité de la gestion des cours d'eau incombe, sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, à la MRC de Rouville;

Considérant que le cours d'eau du Village, de par sa canalisation, sert également d'égout pluvial d'une partie importante du périmètre urbain de la Municipalité;

Considérant que selon les informations obtenues, la MRC de Rouville considère que la Municipalité de Ange-Gardien devrait procéder elle-même à la réalisation de la canalisation du cours d'eau du Village;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu que la Municipalité demande des soumissions pour :

- la réalisation des études nécessaires à la mise à jour du projet de canalisation du cours d'eau du Village;
- la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance d'éventuels travaux relatifs à la canalisation du cours d'eau du Village.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-116-13**  
**DEMANDE À L'ÉCOLE JEAN-XXIII – UTILISATION DU GYMNASSE POUR CAMP DE JOUR**

Considérant le nombre d'enfants inscrits annuellement au camp de jour et la capacité d'accueil restreinte du centre communautaire, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu de demander à l'école Jean-XXIII l'autorisation d'utiliser le gymnase de l'école pendant la période estivale pour y tenir le camp de jour organisé par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-117-13**  
**FESTIVAL DU PORC D'ANGE-GARDIEN**

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu que la Municipalité contribue financièrement au Festival country du porc d'Ange-Gardien qui se tiendra les 4, 5, 6 et 7 juillet 2013 et d'autoriser, à cet effet, le versement d'un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-118-13**  
**CESSION DE TERRAIN, LOT 3 518 041 À VERGER BARBER INC.**

Considérant que le terrain portant le numéro de lot 3 518 041, appartenant à la Municipalité de Ange-Gardien constitue une ancienne assiette et/ou emprise de chemin;

Considérant que ledit terrain, longeant la route 235, n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

.....en attente d'informations.....

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 04-119-13**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Odette Ménard, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière